



Le Mot du Maire



Cette année 2024 commence sous de meilleurs auspices que 2023, nous vivons sans les épidémies et les pandémies.

La Guerre en Ukraine avec les massacres des civils et des militaires aux portes de nos frontières, ainsi que la Guerre Israël-Hamas, qui risque de s'étendre à l'Iran, sont des sujets très inquiétants. Souhaitons que cela ne se termine pas par des drames.

Les projets de 2023 ont été réalisés, et en 2024, nous avons la possibilité de réaliser des investissements. Nous avons programmé :

- Le vannage automatique,
- La réfection partielle de la route forestière,
- L'éclairage public par des Leds,
- L'assainissement individuel du logement communal du Presbytère,
- Les travaux indispensables à la régénération de nos parcelles forestières.

Le site du parc photovoltaïque, prend du retard, vu qu'ENGIE rencontre des difficultés à déterminer le tracé du transport de l'électricité produite.

La commune d'Amance est une nouvelle fois endeuillée, Madame Marie-Thérèse NEYROLLES est partie.

Je remercie à nouveau nos sapeurs-pompiers, qui ont été mis à rude épreuve ces deux derniers mois.

Madame La Sénatrice Vanina Paoli-Gagin, nous a fait l'honneur de venir dans notre village afin de nous apporter ses conseils et nous aider à la mise en place de nos projets.

Nous avons des nouvelles rassurantes concernant le petit garçon qui a subi un grave accident. Je souhaite aux parents et à la famille que ce drame ne soit plus qu'un mauvais souvenir.

La période de chasse est terminée. Je félicite les affouagistes qui ont respecté les consignes de sécurité données par l'Office National des Forêts et les chasseurs.

Bonne lecture

Le Maire,

Jean-Michel PIETREMONT.

Sommaire

- *Le Mot du Maire*
Page 1
- *Visite de Mme La Sénatrice* Page 2
- *Nathalie FEVRE, Le Potomutan du village*
Page 3
- *Soirée Couscous*
Page 4
- *Soirée Cassoulet des Pompiers d'Amance*
Page 4
- *Les Festivités à venir*
Page 4
- *Le Carnaval des écoles et le vide grenier*
Page 5
- *Les décorations de Pâques* Page 5
- *Terrains de pétanque*
Page 5
- *Guide des Bonnes Pratiques* Page 6
- *Quelle est l'équivalence entre 1 stère de bois...* page 6
- *Points Clés... Nos déchets* Page 7
- *Photo du Passé*
Nouveaux Habitants—
Etat-civil
Page 8



Visite de Madame Vanina PAOLI-GAGIN, Sénatrice de l'Aube...



(Photo prise dans l'atelier de l'Entreprise ESMANCIA—AMANCE)

C'est le 14 mars 2024 que Jean-Michel PIETREMONT, Maire d'Amance, entouré de ses adjoints et collaborateurs a accueilli la Sénatrice de l'Aube pour faire le point sur les différents projets portés par la commune. Cette réunion faisait suite à un entretien du mois de décembre à la permanence de la Sénatrice à Troyes au cours duquel le maire avait fait part des projets que la municipalité souhaitait développer avant la fin de la mandature.

Au cours de cette réunion ont été évoqués les projets suivants :

La revitalisation de la commune par le développement d'un projet de Pôle d'activité autour de l'argile, et plus particulièrement la mise en valeur des œuvres d'Adrien SELM,

L'aménagement de la RD 443 qui traverse le village,

La réalisation d'un lotissement prévu au PLUI 2019,

La réalisation d'un projet de « Forêt pédagogique » en relation avec le Collège Nicolas Bourbon de Vendeuvre-Sur-Barse,

La rénovation des églises du bourg et de La ville-aux-Bois,

Au cours de cette visite, la Sénatrice a pu parcourir notre village en se rendant successivement à l'ancienne ferme ROUYER qui pourrait être le lieu du développement du projet de Pôle d'activité autour de l'argile. Elle a pu de même visiter le site de l'ancienne tuilerie PIETREMONT qui renferme l'un des derniers fours à bois qui présente un intérêt patrimonial certain et qui nécessite des travaux de conservation. Elle a aussi visité la tuilerie/poterie DROUILLY qui reste la seule unité en fonctionnement sur le territoire communal.



(Photo prise dans l'atelier de poterie : Visite de la Tuilerie/Poterie Drouilly—Au premier plan : Juliette DROUILLY; Madame La Sénatrice, Vanina Paoli-Gagin; Christelle TAILLARDAT, Directrice de l'Agence Départementale du Tourisme de l'Aube; Monsieur Le Maire d'AMANCE, Jean-Michel PIETREMONT).

Les échanges ont été très fructueux et la Sénatrice a fait part de son intérêt et de son soutien actif pour favoriser l'avancement de ces projets.

Jean-Pierre ADELAIDE

Nathalie... « Le Potomitan* » du village d'Amance.



Nathalie BEGAUD est née à Troyes le 03 janvier 1965. Ses parents habitaient à Savières. Son père travaillait à l'usine KLEBER COLOMBE à La Chapelle-Saint-Luc, et sa maman éleva ses trois filles et un garçon. Nathalie est la troisième de la fratrie, et dans un large sourire, elle avoue que le chiffre trois est son porte-bonheur.

Son enfance, comme pour beaucoup à cette époque, consista à aider ses parents dans le jardin, soigner les bêtes, participer aux travaux dans les bois, faire des conserves. Comme dit Nathalie : « C'était l'apprentissage de la vie !.. ». Hors le temps de l'école et des activités périscolaires et religieuses, point de sorties avec les copines. Elle considère pourtant qu'elle a eu une enfance heureuse.

Nathalie a beaucoup partagé jeux et loisirs avec son frère et ses sœurs, et elle appréciait particulièrement les sorties familiales. C'est ainsi qu'elle fit partie de la Chorale de Savières ce qui lui permettait de participer à maintes cérémonies religieuses, fêtes et mariages entre autres. C'est peut-être de là que lui est venue son intérêt pour le Karaoké. De cette période lui est venue la passion de la pêche qu'elle pratiqua durant toute son adolescence avec son papa qui pêchait au trou de la commune de Savières. A l'école, elle aimait l'éducation sportive. Elle pratiquait le basket, le handball, et surtout le ping-pong, discipline où elle gagna nombre de médailles.

A l'âge de 16 ans, elle est entrée au Lycée Marie de Champagne à Troyes où elle a préparé, deux ans durant, un B.E.P. d'Agent administratif. Mais dit-elle, « *ce n'était pas ma voie* ». Entrée très jeune dans la vie active, c'est à l'A.D.M.R. du MELDA (Regroupement de Savières et les Grandes Chapelles) qu'elle a œuvré dans l'accompagnement des personnes du troisième âge de 1983 à 1987. C'est aussi à cette époque que Nathalie rencontrera Patrick FEVRE qui deviendra son mari le 19 novembre 1988. Elle fit la connaissance de Patrick deux ans plus tôt à la fête du village où elle s'était rendue avec sa sœur. A l'en croire, il ne lui était pas inconnu. Elle avait déjà remarqué ce jeune homme au volant du camion de l'entreprise de transport de Michel FEVRE dont le siège était à Savières. Cupidon, bien en amont, avait déjà fait son œuvre...

En 1987, c'est tout naturellement que Nathalie vint s'installer à Amance dans la maison des ANUB que Patrick louait à l'époque. A la mort du propriétaire, ils achetèrent cette maison et effectuèrent des travaux avec l'aide de la famille, de proches et de copains de l'époque pour lesquels elle garde encore une affectueuse pensée. C'est encore à ce jour sa maison familiale qui a vu naître Maxence, leur unique fils, en décembre 1988. A cette époque leur maison ne comprenait qu'une pièce et au retour de l'hôpital, « *il ne faisait que 9 degrés* » dit-elle encore d'une voix toute émue.

En 1999, elle est recrutée par la commune d'Amance, plus particulièrement au C.C.A.S. où elle s'occupera de personnes âgées, de l'entretien de l'école, de l'accueil et la surveillance des élèves à l'arrêt du car scolaire, et ce jusqu'à la fermeture de l'école en 2019. Aujourd'hui, Nathalie s'occupe de la gestion et de la maintenance de tous les bâtiments communaux d'Amance (la mairie, la salle polyvalente, le gîte communal...). Aux beaux jours, elle aime particulièrement fleurir le village. Elle a la « main-verte » !

Toujours prête à aider son prochain : « *j'aime bien accueillir les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle* » dit-elle, « *leur apporter un peu de réconfort et faire un feu pour que le gîte communal leur soit un peu plus agréable, et faire de belles rencontres...* ». Cette compassion pour les autres, elle la démontre régulièrement dès que de nouveaux habitants arrivent dans le village. Cela devient un réflexe : Dès que l'on rencontre un problème qui touche à la vie du village c'est Nathalie qui le dénoue. Naturellement serviable Nathalie est de tous les combats. Son empathie pour les aînés l'a amené à créer avec son amie Simone OHEIX l'Association Remue-ménages pour organiser tous les jeudis de la période hivernale des activités ludiques à leur attention. Présente au Syndicat d'Initiative depuis 1995, elle y œuvre encore aujourd'hui. Nathalie est toujours prête à aider, quelle que soit la sollicitation.

Mais elle est aussi passionnée par le « chinage ». C'est une adepte des vide-greniers qu'elle fréquente dans toute la région. C'est ainsi qu'elle a gracieusement contribué à enrichir la collection de poteries et de faïences d'Adrien SELM, Meilleur Ouvrier de France dans les années 1950. Nathalie collabore aussi à la commission qui gère le site Internet de la commune et qui réalise le bulletin communal « Le Petit-Amançois ». Sa connaissance parfaite du village et de ses habitants fait d'elle une interlocutrice efficace dans bien des domaines. Ainsi, on la voit souvent aux beaux jours sillonner le village sur son joli vélo bleu distribuant ça et là les avis municipaux ou encore la gazette du village. Depuis plus de quatre ans, son fils Maxence lui a donné une superbe occupation. Nathalie est la mamie d'Apolline, une jolie petite fille qui fait la joie de ses Grands-Parents. Elle participe activement à l'éducation de sa petite fille qu'elle accompagne au bus pour rejoindre l'école de Jessains, et qu'elle adore garder durant les vacances scolaires. Nathalie est « très famille ». Elle s'est largement occupée de ses parents sur leurs vieux jours, et elle accompagne encore de toute son attention quelques aînés du village pour lesquelles elle développe spontanément une attention bienveillante. C'est un trait fort de son caractère !

Voilà pourquoi en me remémorant l'aide qu'elle nous a apportée lors de notre installation dans le village, je peux réellement témoigner que Nathalie est le « *potomitan* » du village d'Amance.

Merci Nathalie ! Vous êtes vraiment une belle personne.

Jean-Pierre ADELAIDE

**Potomitan est une expression créole antillo-guyanaise. Il désigne le poteau central dans le temple vaudou, l'oufo. L'expression peut aussi servir à désigner le « soutien familial », généralement la mère. Ce terme se rapporte à celui qui est au centre du foyer, l'individu autour duquel tout s'organise et s'appuie. (Wikipédia).*



Soirée Couscous à AMANCE, le 16 mars 2024

Le Syndicat d'Initiative d'AMANCE organisait un couscous qui a rassemblé plus de 80 convives. Nous les remercions d'avoir participé afin de faire vivre notre petit village.

Le couscous était délicieux et l'ambiance chaleureuse jusque tard dans la nuit. Chacun a apprécié et promet de se retrouver pour cette festivité annuelle.

Nathalie FEVRE

Festivités à venir

27 avril 2024, Concours de belote

26 & 28 mai, Expo-vente des « Peintres d'Amance »

21 juin 2024, Fête de la Musique (Karaoké à la salle des fêtes)

13 juillet 2024, festivités de la Fête nationale

01 septembre 2024, Vide-greniers

17 novembre 2024, Repas des Anciens

Soirée Cassoulet des Pompiers, à AMANCE, le 13 avril 2024



C'est samedi 13 avril 2024 que le Repas des Pompiers d'Amance, un délicieux cassoulet préparés par le Traiteur Patrick FEVRE de BAR-SUR-AUBE a eu lieu. Beaucoup ont répondu présents et partagé un moment de convivialité dans une ambiance chaleureuse.

Merci aux Pompiers d'Amance d'intervenir en cas de besoin, et saluons leur courage et leur sang-froid face aux épreuves dont ils ont quelquefois à faire face. Nous leur devons beaucoup.

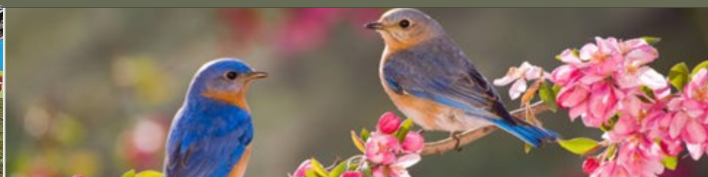
Nathalie FEVRE



Nombreux tableaux à gagner à la tombola - Tirage au sort les samedi et dimanche à 18H00...



LE PETIT AMANÇOIS



Le Carnaval des écoles et le vide-Grenier !

Samedi 23 mars 2024...

Ecoliers, parents d'élèves et professeurs des écoles avaient rendez-vous au stade de Jessains pour démarrer le défilé de carnaval dans les rues du village. Les déguisements et le "bonhomme carnaval" étaient autour du thème des jeux olympiques.



Domage que la pluie se soit invitée à l'évènement mais tout le monde a pu se réchauffer autour d'un croque-monsieur ou d'une boisson vendus par la Ronde des parents (association de parents d'élèves) au profit des écoles. Ce fût un moment de joie, de plaisir d'être ensemble pour petits et grands.

Le lendemain a eu lieu à Trannes le vide-grenier organisé aussi par la Ronde des parents, beaucoup d'exposants et beaucoup d'acheteurs ont pu faire de bonnes affaires.

Amélie ROUYER

Décorations de Pâques... dans notre village.



Merci aux pompiers et à toute l'équipe qui a participé à la pose des décorations dans toute la traversée du village.

Félicitations à Françoise et Maelle qui se sont investies dans la réalisation de celles-ci.

Jean-Claude VIE

TERRAINS DE PETANQUE ... à AMANCE

Les beaux jours arrivent!



Nous rappelons que les terrains de pétanque de la commune sont ouverts à tous.

Vous avez accès par le portail ou par la porte à droite du local.

Les horaires à respecter seront prochainement affichés sur le portail principal.

Il est interdit de stationner les véhicules sur le parking de la salle des fêtes.

Nous vous souhaitons de bons moments conviviaux et que les meilleurs gagnent.



Bonne pétanque.

Jean-Claude VIE

GUIDE DES BONNES PRATIQUES EN FORET

*Petit rappel pendant la période des affouages...*

Pour les Bûcherons non-professionnels...

La forêt est un milieu qui accueille divers usages et activités qu'il est important de gérer de manière durable, pour mieux le protéger.

Les coupes de bois réalisées par des non-professionnels sont des pratiques traditionnellement implantées au sein de notre territoire. Sans respect des mesures environnementales et de sécurité, ces coupes sont susceptibles de générer des impacts néfastes à court et moyen termes sur les peuplements forestiers. Vous êtes un maillon essentiel de la gestion forestière, mais pour une gestion durable il est indispensable de respecter quelques règles.

Respecter les marques : Uniquement couper les arbres marqués d'un numéro ou de traits orange

Respecter le peuplement et la régénération :

Lors de l'exploitation il est important de : Ne pas mettre les rémanents sur la régénération qui est l'avenir du peuplement. Il est préférable de les éparpiller sur la parcelle ou de les disposer dans le cloisonnement afin d'avoir un retour au sol minéraux.

Respecter les chemins : pour accéder aux coupes de bois, le gestionnaire délimite des chemins accessibles aux tracteurs ou autres véhicules motorisés. Pour le respect des sols et des peuplements, il est important de ne pas pénétrer dans les parcelles avec un véhicule motorisé. Le non-respect de ces schémas de desserte peut causer un tassement important du sol ce qui affectera le peuplement sur le long terme « il vaut mieux passer 100 fois au même endroit que qu'une fois à 100 endroits différents ! »

STOP AUX IDEES RECUES ! En situation de sol frais, un petit tracteur avec des petites roues fait plus de dégâts au sol qu'un engin plus important dont le poids est mieux réparti. « Première partie du guide du Parc naturel régional de la forêt » .

Jean-Claude VIE

Quelle est l'équivalence entre 1 Stère de bois de chauffage et 1 mètre cube... ?

Dit autrement : A combien de m3 correspond 1 stère de bois ?

Un stère (soit 500 kg de bois en moyenne) correspond à 1 m3 de bois avec des bûches de 1 mètre.



Mais attention !

Si vous commandez des bûches de 33 cm vous n'aurez pas 1 m3 de bois, tout simplement parce que des bûches de 33 cm se rangent mieux que des bûches de 1 mètre !

Une fois rangé, 1 stère de bois de chauffage en 33 cm ne fera plus que 0,7 m3 de bois. En 25cm, cela n'occupera que 0,6 m3 contre 0,8 m3 avec des bûches de 50 cm

1 Stère en 1 m = 1 m3

1 Stère en 50 cm = 0,8 m3

1 Stère en 33 cm = 0,7 m3

1 Stère en 25 cm = 0,6 m3

A l'inverse :

1 m3 en 1 m = 1 stère

1 m3 en 50 cm = 1,25 stère

1 m3 en 33 cm = 1,43 stère

1 m3 en 25 cm = 1,67 stère

Voilà des correspondances qui sont à l'origine de bien des tensions entre les vendeurs et le client.

Le stère de bois n'est pas une mesure très fiable...ou tout du moins pas très claire.

Le M3 est donc utilisé par les professionnels et c'est d'ailleurs ce qu'exige la loi .

Jean-Claude VIE



Points-Clés ... Nos déchets..

Suite au dernier Comité syndical du S.I.E.D.M.T.O. (Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient) du 25 mars 2024, qui gère vos déchets au quotidien, voici des informations clés qui peuvent vous intéresser.

Dans chaque commune, des délégués, issus du Conseil Municipal, vous représentent afin de défendre au mieux vos intérêts. A AMANCE, vos représentants sont Maryse Daunay et Jean-Claude VIE. Lors de la dernière réunion, ils ont participé à des échanges particulièrement intéressants autour des éléments budgétaires et des choix qui en découlent, fixant ainsi les orientations pour 2024 et les prochaines années.

Les montants appelés en 2024 auprès des collectivités membres du Syndicat se présentent sous deux formes : une part fixe, et une part variable. Tout d'abord, concernant la **part fixe**, il convient de rappeler qu'elle sert à financer l'ensemble des éléments suivants : **la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective, l'accès aux 4 déchèteries du SIEDMTO, la Recyclerie de l'Orient et les charges générales de la structure.**

Pour cette part fixe, il faut considérer un effet ciseaux démontré par la prospective financière établie sur la période 2024 - 2027. Sans augmentation des contributions des collectivités dès cette année, l'excédent cumulé antérieur serait consommé en 2 ans.

Le SIEDMTO se retrouve face :

1) A l'augmentation des charges courantes comme par exemple : les carburants, l'entretien et les réparations des véhicules dans l'attente de la réception des nouveaux véhicules fin 2024 – début 2025, le renouvellement du marché des sacs de tri avec l'extension des consignes de tri, mais aussi l'électricité dont les prix ont doublé.

2) A l'augmentation des charges des déchèteries : d'une part suite à leur classement en I.C.P.E., d'autre part suite à l'augmentation de la TGAP de 11 € la tonne en 2022 à 58 € la tonne en 2024 sans oublier la revalorisation des marchés des déchèteries.

3) A l'augmentation des frais de traitement appelés par le SDEDA :

a) Traitement de la collecte des ordures ménagères : + 5 %

b) Traitement des refus de tri : + 11 % et plus le taux de refus de tri est élevé, plus les frais de traitement le sont aussi. Sur 2023, le taux moyen est de 18,71 % quand l'année passée nous étions à 13 % et qu'il fut un temps où nous étions à 7 %.

L'augmentation des charges de personnel, la fin de contrats aidés... En parallèle à la conjoncture actuelle, les recettes connaissent une chute vertigineuse, en cause la chute du cours des matériaux, comme le plastique, sont pleinement en cause.

Les aides connaissent aussi une baisse. On constate un refus plus grand au niveau du tri, ce qui a pour conséquence de rogner sur les aides et une conséquence directe sur l'augmentation des taux d'imposition en matière des ordures ménagères.

Les taux appliqués sont donc en progression mais restent modestes au regard des taux appliqués en 2014. Au regard de tous ces paramètres, le SIEDMTO a pris l'engagement, lors du Comité du 25 Mars 2024, d'interagir sur **plusieurs axes** :

- La baisse des tonnages en déchèteries afin de contenir les hausses de traitement des déchets en déchèteries par la mise en place de nouvelles filières.
- La maîtrise des charges de gestion courante et de personnel.
- Une communication permettant de baisser les refus de tri et de maîtriser les tonnages afin de baisser les coûts de traitement .
- La redevance spéciale des professionnels et leur qualité de tri et d'ordures ménagères.
- La redevance spéciale des collectivités.
- La collecte des déchets alimentaires tout en réduisant la fréquence des collectes des ordures ménagères.
- Le travail avec le SDEDA.

Concernant la **part variable**, appelée en 2024, elle est le résultat des sorties de bacs et dépôts en déchèteries de l'année **2023**.

Le nombre de levées **2023** est en baisse de presque 30 %. Le nombre de levées incluses dans la part fixe ne peut donc pas rester à hauteur de 12 levées pour **2023**. 12 levées – 30 % = 8,4 arrondis à 9.

Le montant de la part variable doit représenter, selon le Code Général des Impôts, entre 10 et 40 % du produit total appelé. Or, le maintien de 12 levées aurait pour conséquence, une part variable qui serait supérieure à 10 %. Le coût de traitement des ordures ménagères augmentant de 5 %, il a été décidé de faire progresser le prix de la levée supplémentaire à proportion.

L'augmentation constatée est de :

Bac de 80 litres	1.95 + 9 centimes d'euros la levée
Bac de 120 litres	2.92 + 14 centimes d'euros la levée
Bac de 240 litres	5.85 + 28 centimes d'euros la levée
Bac de 360 litres	8.77 + 42 centimes d'euros la levée
Bac de 770 litres	18,75 + 89 centimes d'euros la levée

(Prix unitaire de la levée au-delà de 9 exprimé en €)

Le montant de la part variable 2023 appelée en 2024 est de 423 839 € alors qu'elle était en 2023 au titre de l'année 2022 à 419 937 € (+0,93 %).

(Informations et données issues du courrier du Président du SIEDMTO, Monsieur Patrick DYON, le 28/03/2024).

Amance au passé...

HIER



La salle des fêtes vers 1952... Ecole du village d'Amance

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Madame Thiphanie Passemard - Monsieur Thibaut Charbonnier

ETAT-CIVIL

Naissance : Côme **ROUYER**, né le 22 mars 2024

Félicitations aux parents

Décès: Marie-Thérèse **NEYROLLES**, le 4 mars 2024

Sincères Condoléances à la famille.



L'ÉQUIPE DE RÉDACTION DU PETIT AMANÇOIS VOUS SOUHAITE

UNE BONNE LECTURE...



« Le Petit Amançois » - Bulletin Municipal de la commune d'Amance et de La Ville-Aux-Bois (10140)

Rédacteur en chef: Jean-Michel PIETREMONT

Equipe de rédaction: Maryse DAUNAY—Jean-Claude VIE—Amélie ROUYER—Nathalie FEVRE—Jean-Pierre ADELAIDE— Sylvie COLFORT